

Mondeville à venir

EDITORIAL

Nous voilà à la fin de l'été, les vacances commencent à être loin dans nos souvenirs. L'été a été marqué par le 14 juillet organisé par l'amicale des Pompiers et la Mairie puis le vide greniers organisé par le CCAS. Beaucoup de Mondevillois se sont déplacés. Convivialité et bonne humeur ont marqué ces deux manifestations. Il y aura encore beaucoup de manifestations grâce à nos associations et à la municipalité.

La rentrée scolaire, forte en changements sur le plan national et actions sur le plan local, s'est bien déroulée pour les 60 élèves de l'école, les enseignants et notre nouveau Directeur. Un petit peu de stress chez les parents au moment du dernier baiser, de l'émotion pour les plus grands lors des retrouvailles, peu de larmes et beaucoup de sourires.

Depuis notre arrivée, une de nos priorités est la propreté de notre village. Les fleurs, l'entretien des espaces verts et des bords de route, le nettoyage des trottoirs et caniveaux, la mise en peinture, l'entretien du cimetière etc... embellissent de jour en jour notre village malgré quelques vols de fleurs et dégradations.



Je vous rappelle qu'il est de votre devoir de tenir propre les trottoirs devant votre habitation.

Certains jours il est difficile de circuler à pied, parfois les poubelles et les encombrants sont sortis plusieurs jours avant le ramassage. Je vous rappelle que vos déchets doivent être impérativement sortis la veille au soir après 20 heures et les conteneurs retirés le jour du ramassage. Ne jetez pas vos paquets de cigarettes, mégots, prospectus, papiers ... sur la voie publique et les trottoirs. La propreté et le respect d'autrui, c'est l'affaire de tous. Il faut persévérer, Mondeville est sur la bonne voie, grâce à vous tous.

Si vous avez des souhaits, des remarques, je vous rappelle que nous avons mis à votre disposition, en Mairie, une main courante. N'hésitez pas à venir la remplir si vous pensez que c'est nécessaire.

Pour mon équipe et moi-même la rentrée nous plonge directement dans quelques gros dossiers qui vont devenir de plus en plus d'actualités. Tout d'abord l'assainissement, à partir d'octobre, toutes les habitations de Mondeville seront contrôlées. Suite au bilan de cette enquête, nous aborderons les solutions envisageables.

D'autres gros dossiers reviennent d'actualité tel que l'intercommunalité, le Parc Naturel du Gatinais (PNR) pour les demandes de subventions, le CCAS, la communication, l'animation ... Plein de sujets intéressants pour le bien être et l'avenir de Mondeville.

Au nom de la municipalité, je souhaite une bonne rentrée à tous. Que ce nouveau cycle annuel commencé soit profitable à tous. Soyez fiers et heureux d'être Mondevillois.

Jean-Pierre DELHOTAL Maire

SOMMAIRE

Achats et travaux - Commerce à Mondeville - Informations diverses	page 2
L'école - Le vide greniers - Le CCAS	page 3
Les associations - Calendrier des manifestations - Le 14 juillet à Mondeville	page 4
La course « le cul d'enfer » - Mondeville et son histoire	page 4
Le cimetière - Protection de l'habitat	page 5
Civisme - Rappel sur les déchets - Récupération des piles	page 6
Les chiens dangereux - L'accessibilité des handicapés - Etat civil	page 7
Plan de Mondeville	page 8

ACHATS ET TRAVAUX REALISES PAR LA MAIRIE



Remplacement du tracteur



Déplacement et mise en peinture des grilles devant la mairie



Remplacement des bancs extérieurs de l'école



← MONDEVILLE, UN VILLAGE FLEURI →

La municipalité a la tâche de rendre notre petit village plus accueillant, plus convivial. Avec des parterres de fleurs, c'est quand même plus agréable lorsqu'on arrive dans Mondeville. Merci aux bénévoles qui ont consacré du temps et du goût pour la plantation des fleurs.



LE COMMERCE A MONDEVILLE:



Un projet pour installer un commerce de proximité est à l'étude. →

← Un marchand de fruits et légumes vient à Mondeville les mercredi, et samedi de 10h à 18h sur la place de l'église. Le succès actuel nous permet d'espérer que cela durera.



Le Magasin SPAR de Champcueil propose gratuitement les services suivants :

Passage d'une commande de viande par téléphone le mardi pour une livraison à votre domicile le jeudi matin. Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, le magasin propose de venir vous chercher (et bien sur vous ramener) le jeudi matin à Mondeville afin que vous puissiez effectuer vos courses.

Les personnes intéressées se feront connaître à l'avance aux coordonnées suivantes : 01.64.99.66.60

INFORMATIONS DIVERSES



Caserne des pompiers :

Suite à la réunion avec les pompiers d'Etampes, les Bâtiments de France, le SDIS, la DDE et la Mairie, l'avis est favorable pour l'extension de la caserne.

Tous les permis de construire pour la nouvelle résidence allée Roger Carpentier ont été acceptés.

INTERNET



La Mairie met à votre disposition un ordinateur avec accès à internet dans la salle de la bibliothèque (se renseigner à la mairie).



Messe à l'église de Mondeville tous les 3^{ème} samedi du mois à 18h30



ECOLE

Cette nouvelle année scolaire débute avec un nouveau directeur, Michel Mazet, à qui nous souhaitons la bienvenue. Il habite Champcueil depuis 8 ans, est enseignant depuis 30 ans, et a été longtemps directeur de maternelle. Il était enseignant à Itteville et Mennecy ces dernières années.

Informations diverses : création d'un parc à vélo, achat de 10 nouvelles tables pour les élèves de l'école.



Fête de l'école : le samedi 28 juin, le soleil était au rendez-vous ainsi que les enfants et les parents. A la fin de journée une centaine de personnes s'est retrouvée autour d'un repas organisé par les Pompiers et la Mondevilloise. Les bénéficiaires de cette soirée ont rapporté 778 euros pour l'école.

L'école fera sa Grande Lessive le jeudi 16 octobre 2008 toute la journée...

La grande Lessive est le titre d'une installation artistique éphémère, qui en est à sa quatrième édition et qui a rassemblé la dernière fois plus de 120 000 participants, en France et à l'étranger... Cette année, elle arrive à Mondeville, initiée par l'école, mais ouverte à toute la population. Le principe est simple : il suffit de faire un dessin, une peinture, un collage... ou même écrire un poème sur une feuille A4, format portrait, en inscrivant son nom au verso... Les enseignants de l'école vous donneront des pinces à linge... Alors n'hésitez pas ! Des fils à linge seront tendus devant la mairie, dès 8 heures, ce jour-là... jusqu'à 18 heures... Venez admirer toutes ces « oeuvres ». Le 17, il sera trop tard !



VIDE GRENIER

Dimanche 07 septembre à 6 heures du matin, c'est l'heure du rendez-vous pour préparer dans



la bonne humeur le vide greniers au profit du CCAS. Hélas la pluie est également au rendez-vous.

Les exposants arrivent, mais se demandent ce qu'ils vont faire. Ils attendent un peu et se décident à sortir le matériel, « zut » une averse de plus, vite les bâches sont de sortie, et personne ne se décourage.

Le jour se lève et la pluie revient, ce n'est pas possible !!! Enfin, les nuages ont tendance à disparaître et le soleil se montre très timide. Tout le monde est installé, une trentaine de stands of-

frent leur marchandise très variée, de la poupée de grand-mère jusqu'au « robot transformateur », mais chacun y trouve son bonheur.

Il va falloir penser à se restaurer, le barbecue commence à fumer et l'odeur des frites se fait sentir.

Un rayon de soleil permet enfin de profiter des tables pour savourer frites, merguez, saucisses, sandwiches servis par de charmantes dames et messieurs bien affairés.

Le soleil reste parmi nous, les enfants essaient les jouets, les parents se ravissent de l'objet

rare déniché.

En définitif, les intempéries sont oubliées, on se dit que l'année prochaine il fera encore plus beau... et on se retrouvera sur la place du village.



LE VIDE GRENIER ÉTAIT ORGANISÉ AU PROFIT DU CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales), MAIS AU FAIT C'EST QUOI LE CCAS?

Le CCAS s'adresse à l'ensemble de la population : jeunes, familles et retraités et peut vous apporter de l'aide dans plusieurs domaines par exemple :

Portage des repas

Téléassistance 24h/24, 365 jours par an.

Aide ménagère et soins à domicile (Services proposés par l'ASAM)

Aide à la constitution de dossiers de demande d'aide sociale

Aide d'urgence (financière ou matérielle) en cas de nécessité.

Contacts et renseignements

Mairie de Mondeville :

01 64 98 31 03

Concernant les personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC (centre local d'information et de coordination) peut vous apporter toute information sur les prestations,

les aides, les associations et vous orienter vers les services compétents. Ce service est gratuit pour les Mondevillois.

Le CLIC – Mairie de Cerny

Tel : 01 64 57 45 52

ASSOCIATIONS

« Agit'Anim »

Président : Mr Lucien Picot
contact Y. Chesneau & A. Cargouet

« La Mondevilloise »

Présidente : Mme Michelle Soulié 01 64 98 31 34

« L'Amicale des Sapeurs Pompiers »

Président : Vincent Herry 01 64 98 36 43

« Mondeville et son histoire »

Présidente : Mme Rose Barrouée 01 64 98 34 24

« Qwan ki do »

Président : Mr Christian Huet

« Trail 91 »

Président : JP Delhotal 01 64 98 33 37

« Mondeville Trail Aventure »

Présidente : Samia Tifest 01 64 98 33 37

MANIFESTATIONS A VENIR

5 octobre : Loto (Agit'anim)

16 Octobre 2008: La grande lessive (école)

Octobre : Halloween (La Mondevilloise)

8 novembre : Carrières by night (Trail91)

Décembre : Téléthon (La Mondevilloise)

13 et 14 Décembre 2008 : marché de Noël (CCAS)

Tous les samedis : randonnée pédestre de 10 km .
Départ de la Padole à 9h30 (MTA)

LE 14 JUILLET A MONDEVILLE : UN GRAND SUCCES POPULAIRE

En fin de journée, le dimanche 13 juillet le ciel dégagé permettait à plus de 250 personnes de partager un repas grillades frites. La bonne humeur était au rendez-vous même si nos pompiers, surpris par un tel succès, étaient un peu débordés. Mondevillois et amis étaient heureux de se retrouver dans cette ambiance conviviale.

Vers 21h un joyeux défilé aux lampions a animé les rues de notre village et de retour à la salle polyvalente c'est le feu d'artifice qui a émerveillé petits et grands pendant plus de 20 minutes. Tous les spectateurs en ont pris



plein les yeux et les oreilles car la musique accompagnait parfaitement ce spectacle pyrotechnique.

Le DJ a ensuite pris la relève pour animer le bal qui a entraîné sur la piste de nombreux danseurs dans un esprit festif et détendu.

Le 14 juillet au matin, c'est en accueillant les visiteurs avec café et viennoiseries que les sapeurs pompiers présentaient leur matériel sur la place de l'église.



LE « CUL D'ENFER »

de l'Essonne, présente un parcours très spécifique avec un dénivelé de plus de 400 mètres. C'est pour beaucoup un entraînement à la préparation de marathons.



A Mondeville le 31 août 2008, pour sa 9^{ème} édition, la course du Cul d'enfer organisée par l'association Trail 91, a remporté un vif succès avec 616 participants. Cette course, inscrite au Challenge Vert



MONDEVILLE ET SON HISTOIRE

L'association Mondeville et son Histoire pour sa prochaine exposition : « *Mondeville avant, Mondeville aujourd'hui* » recherche tous documents, en particulier cartes postales et photos sur le village. L'association s'engage à restituer très rapidement ces documents à leur propriétaire après reproduction. Pour que la mémoire de ce village ne disparaisse pas ! Vous pouvez contacter Pascale Peterlongo 0164983193, Rose Barroué au 0164983424 ou Luc Grondard au 0164983282



Qui a le droit à une sépulture dans le cimetière communal ?

La sépulture dans le cimetière d'une commune est due : aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile, aux personnes domiciliées ou ayant une résidence secondaire sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, aux personnes non domiciliées dans la commune, mais qui ont droit à une sépulture de famille.

Sur la Commune de Mondeville la concession est de 30 ans.

Le contrat de concession funéraire est un contrat administratif d'occupation du domaine public, entre la Commune et l'acheteur.

La sépulture qui est installée sur ce terrain concédé, est une propriété

privée. Comme pour n'importe quel autre bien immobilier, son propriétaire en a le droit d'usage, mais il a aussi en contrepartie des obligations précises à respecter sous peine de sanction. Les héritiers de la sépulture héritent du droit d'usage mais également des obligations pesant sur la tombe. Ils l'oublient ou l'ignorent souvent. Voici les plus importantes : après acquisition de sa concession funéraire, le concessionnaire dispose d'un délai de 3 mois pour faire construire et fermer son caveau par une dalle homologuée où dans le cas d'une concession de pleine terre, pour faire poser un cadre qui délimitera l'emplacement et éventuellement supportera un monument.

Par la suite, le concessionnaire ou ses héritiers sont tenus d'assurer un entretien normal de la concession. Un entretien normal consiste à nettoyer régulièrement la sépulture, au moins une fois par an, pour que son aspect ne porte pas atteinte à l'ordre et la décence du cimetière. Il convient également de veiller à ce qu'elle ne soit pas dangereuse (monument affaissé, entourage coupant, semelle

risquant de faire chuter les passants...). En effet, si la tombe venait à causer un accident à une personne où endommager un autre monument, le propriétaire ou l'héritier de la concession devra répondre des dégâts devant le juge civil ou pénal. Le concessionnaire ou ses héritiers ont pour obligation de faire connaître leurs adresses successives à la Commune. Cette obligation permet par exemple au cimetière de prévenir le concessionnaire si sa sépulture a été dégradée ou de le prévenir de l'état d'abandon et du risque de reprise de la sépulture par la Commune. Il est important de savoir que l'administration n'a pas obligation de rechercher l'adresse du propriétaire d'une tombe qui aurait déménagé sans en informer la Mairie, ni de rechercher les héritiers de la tombe qui ne se seraient pas fait connaître. Les héritiers du propriétaire d'une concession funéraire ont pour obligation de se faire connaître à la Mairie et de présenter la preuve de leur succession. A défaut, ils ne pourront utiliser la sépulture.

Dans un prochain numéro, nous vous parlerons de la crémation ainsi que de la destination des cendres.

PROTECTION DE L'HABITAT

Sans tomber dans la paranoïa, mais pour éviter le drame survenu dans notre commune il y a quelques mois, il existe aujourd'hui des moyens pour vous prévenir en cas d'anomalies dans votre habitat, telles que fumées de toutes origines et bien sur du feu. Simples à installer, ces appareils appelés DETECTEURS DE FUMÉE, placés au bon endroit, sont très efficaces et très abordables. (environ 30€)

Une proposition de loi a été adoptée en octobre 2005, rendant obligatoire l'installation d'au moins un détecteur de fumée par habitation.

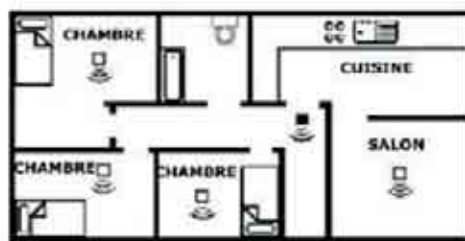
Cette obligation entrera en vigueur au plus tard 5 ans à compter de sa publication et selon des modalités qui seront définies par décret.

Il faut donc s'attendre à l'application de cette loi d'ici une ou deux années.

Aujourd'hui on les trouve partout,

chez les professionnels en matériels électriques, magasins de bricolage, type Brico, Casto, etc... Demandez une documentation auprès du fournisseur que vous aurez choisi, il saura également vous renseigner si vous vous posez des questions.

Exemple d'implantation :



En priorité il faut protéger les accès, couloir, entrée et les chambres, puis les pièces de vie (salle à manger, salon) et le local du tableau électrique. Ce sont des appareils

autonomes (non raccordés au réseau électrique) fonctionnant sur pile, qu'il ne faut pas oublier de changer (autonomie très correcte : plusieurs années sans déclenchement d'alarme), il est également possible de les mettre en réseau relié à différents dispositifs.

Vous faites une protection au fil du temps, en achetant au fur et à mesure de vos possibilités. **LA SECURITE DE VOTRE FAMILLE ET DE VOS BIENS N'A PAS DE PRIX.**

Sur Internet il y a des sites, qui expliquent en détail tout ce qu'il faut faire ou ne pas faire, pour que l'installation des détecteurs soit optimum.

« <http://www.detecteur-de-fumee.com> »



détecteur de fumée

CIVISME



Afin de permettre aux piétons de circuler librement, chaque riverain est tenu d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux ainsi que

l'enlèvement des mauvaises herbes et la taille des arbres en bordures de sa propriété. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera l'obstruction des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de grosses pluies.



RAPPEL SUR LES DECHETS

Les encombrants : Ils doivent être mis sur les trottoirs la veille du ramassage dans la limite de 1 m³ par adresse. (prochain ramassage le 05 décembre)

Les poubelles jaunes : Elles ne doivent pas contenir d'emballages en polystyrène ni de cartons tachés par la nourriture. Les techniques de recyclage des matières plastiques évoluent. Aujourd'hui, la filière de valorisation des plastiques peut accepter des bouteilles ou flacons

ayants contenu de l'huile. Vous pouvez mettre les bouteilles d'huile et de vinaigrette dans les conteneurs jaune.

Déchets verts: Pour les déchets verts et les épluchures de légumes il est recommandé de privilégier le compostage individuel. Si vous n'avez pas de composteur, vous pouvez en commander en contactant Daniel Pescheux à la Mairie. Les tarifs sont sur le site inter-

net de la commune :

www.mondeville91.fr

Les bouchons plastiques :

Si vous gardez les bouchons (alimentaire, eaux minérales, jus de fruit, sodas uniquement), vous pouvez les déposer à la mairie dans le local à vélos.

RECUPERATION DES PILES USAGEES

Les piles et accumulateurs présentent de réels dangers pour l'environnement par les substances qu'ils contiennent.

Ne jetez plus les piles à la poubelle nous avons mis à votre disposition des bacs collecteurs à la Mairie (dans le local à vélo).



ASSAINISSEMENT

Vu la directive européenne n° 91/1271/CEE du 21/5/1991 relative au traitement des eaux urbaines, la loi 92-3 du 03/1/1992 sur l'eau et l'arrêté du 6 mai 1996, « le contrôle de l'assainissement de chaque habitation est obligatoire avec sanction en cas de non respect ».

D'octobre 2008 à juin 2009, il sera procédé à un diagnostic technique de fonctionnement des installations d'assainissement de toutes les habitations.



Vous serez directement contacté par la société des eaux de l'Essonne qui est chargée de ce diagnostic technique.

L'objectif de ce contrôle est de faire le bilan des solutions à envisager sur l'ensemble de la commune.

LES CHIENS DANGEREUX



A la suite des accidents dramatiques qui se sont produits ces derniers mois, mettant en cause des

chiens, il est apparu nécessaire de faire le point sur les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Réglementation des chiens potentiellement dangereux (article L211-11 du code rural modifié par la loi du 05 mars 2007) :

Les chiens dangereux sont classés en 2 catégories :

-la première catégorie regroupe les

chiens d'attaque, les Pitbulls, les Boerbulls

-la 2^{ème} catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au Livre des Origines Français (LOF), par exemple les Staffordshire bull terrier, Rottweiller ainsi que les chiens d'apparence Rottweiller (même sans inscription au LOF).

Ne peuvent détenir ces chiens : les personnes de moins de 18 ans, les majeurs en tutelle, les personnes condamnées pour crime ou violence, les personnes auxquelles le Maire a retiré la propriété ou la garde d'un chien.

Ne pas respecter une seule de ces dispositions constitue un délit passible de 3750 euros d'amende et de 3 mois de prison.

Les propriétaires de chiens dangereux doivent :

faire une **déclaration** du chien à la Mairie de leur domicile (750 euros d'amende) s'assurer que leur chien est toujours promené **muselé** et **tenu en laisse** par une **personne majeure** (150 euros d'amende) .

Rappel:

Les chiens de 1^{ère} catégorie doivent être obligatoirement stérilisés. Le certificat de vaccination doit être fourni en Mairie.

L'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES

Les espaces dans lesquels nous vivons aujourd'hui sont le résultat des aménagements progressifs du milieu naturel fait par la main de l'homme.

La ville, le village, milieu géographique et social sont aujourd'hui essentiellement formés par une concentration d'hommes et de constructions.

L'observation fait vite apparaître que nos espaces sont davantage conçus pour un individu standard, jeune, grand, en pleine possession de ses capacités physiques. Il travaille, il habite un logement, se déplace en voiture.

La constatation peut être rapidement faite, les utilisateurs de l'espace urbain ne ressemblent pas tous à ce standard. Une enquête « Handicaps – Incapacités – Dépendance » réalisée en 1999 par l'INSEE montrait que plus de 40% de la population rencontre dans la vie de tous les jours des difficultés physiques, sensorielles, intellectuelles ou mentales.

Le cercle des personnes concernées par l'accessibilité est plus large. En effet, certaines personnes peuvent se retrouver en situation de handicap (maladie, accident, vieillesse...)

Que nous soyons jeunes et bien portant, n'est-il pas plus facile d'entrer de plein pied dans un bus que de se hisser sur la marche opération qui peut se révéler difficile lorsqu'on a la jambe dans le plâtre, lorsqu'il s'agit d'une femme en fin de grossesse, lorsque nous sommes chargés de paquets, lorsqu'on pousse une poussette...etc.

L'accessibilité nous concerne tous.

Aujourd'hui, les choses commencent à bouger, il est important, pour nous habitants de Mondeville, de penser à toutes ces situations qui peuvent mettre en difficulté nos citoyens les plus fragiles .

Bienvenue les bébés

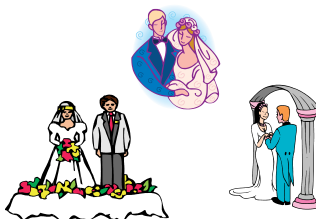


FONTAINE Mathys,
né le 31 janvier 2008
MACHADO DA CUNHA Andréa,
née le 21 avril 2008
LE DEROFF Nathan,
né le 21 avril 2008
HERRY Chloé,
née le 12 juin 2008
CHANCLUD Tom,
né le 03 juillet 2008

ETAT-CIVIL

Il se sont dits « oui » !!!!!!!

MOUSSA Hecham et CREN Evelyne,
le 09 août 08

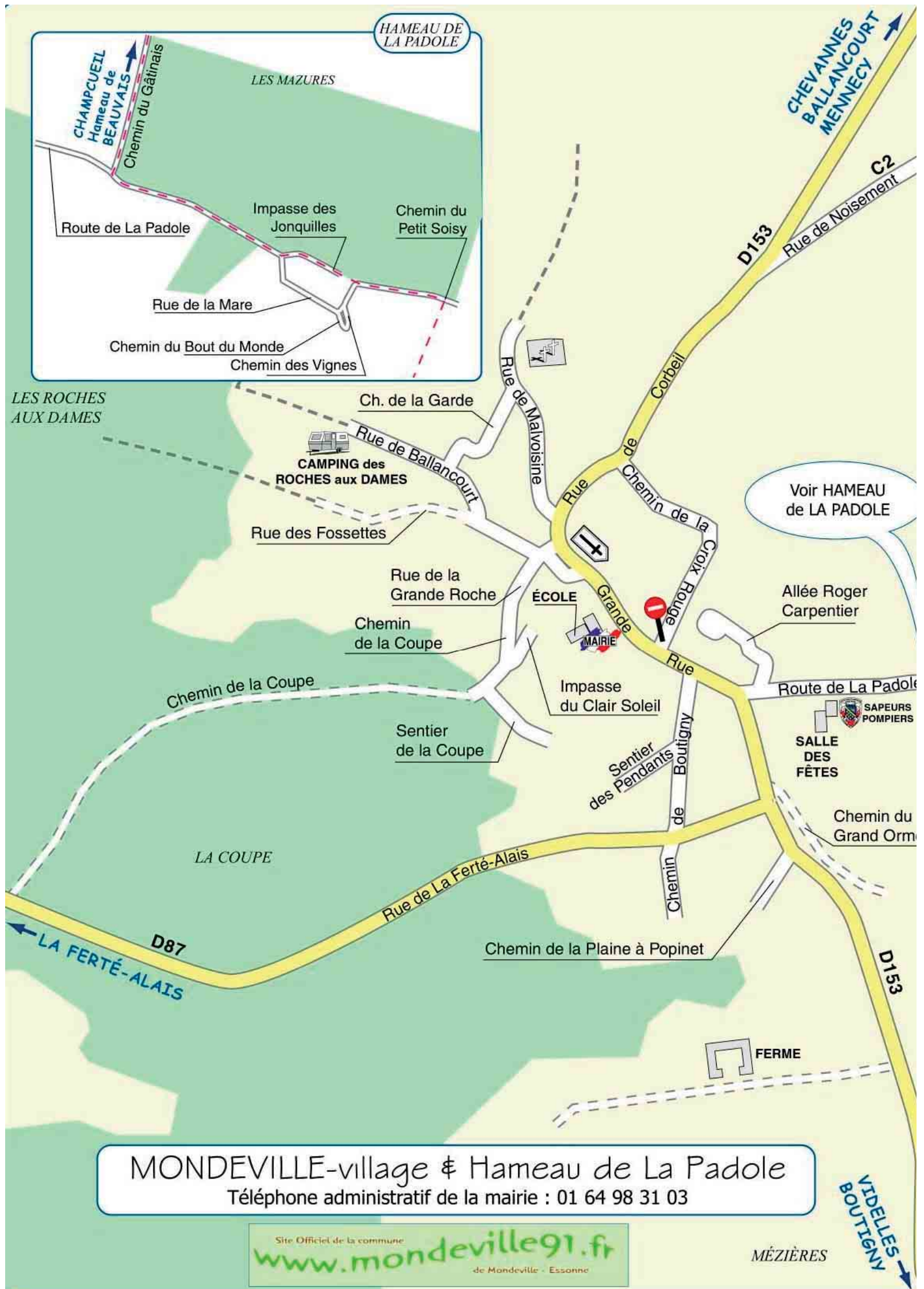


Ils nous ont quittés

FRIAS Raymond, le 01 avril 2008
COILLE Francis, le 01 avril 2008
FEUILLOY Serge, le 26 avril 2008
BIDAULT Philippe, le 27 juillet 2008



En application de la loi qui régleme la vie privée, nous ne publions que l'état-civil des personnes nous l'ayant autorisé.



MONDEVILLE-village & Hameau de La Padole
 Téléphone administratif de la mairie : 01 64 98 31 03

Site Officiel de la commune
www.mondeville91.fr
 de Mondeville - Essonne

MÉZIÈRES

VIDELLES
 BOUTIGNY